

Règlement intérieur du Grand Prix d'Échecs de Ham 2025

Article 1 : Organisation

Le club d'échecs de Ham organise son tournoi rapide de Ham 2025 le **dimanche 13 avril 2025**.
Le lieu de la rencontre est le **Centre Social Est Somme** situé au **12 rue Louis BRAILLE 80400 Ham**.
Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Homologation

Le tournoi rapide de Ham 2025 est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous le numéro 66673, et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) sous le numéro 410239.

Article 3 : Inscription

Le tournoi rapide de Ham est limité aux **50 premiers joueurs inscrits**.

Les droits d'inscription sont :

- **10 euros pour les adultes**
- **5 euros pour les jeunes**

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 13 avril à 13h50.

Les joueurs se présentant après 13h50 ne seront appariés qu'à partir de la ronde 2 avec 0 (zéro) point marqué à la ronde 1.

Article 4 : Nombre de rondes et cadence de jeu

Le tournoi rapide de Ham 2025 se jouera en 7 rondes à la cadence de :

10 minutes + 5 secondes dès le premier coup.

Article 5 : Horaires des rondes

La première ronde démarre à 14h00. Les rondes suivantes s'enchaîneront après la publication de leur appariement. Une pause est prévue entre la quatrième et la cinquième ronde.

Article 6 : Arbitrage

L'équipe d'arbitrage du tournoi rapide de Ham 2025 est constitué de :

- M. Frédéric MOUTON (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 7 : Appariements

Les appariements informatisés se font au Système Suisse Intégrale. Le logiciel P.A.P.I. dans sa version 3.3.8, conçu par Erick MOURET, sera utilisé tout au long du tournoi.

Article 8 : Règles du jeu

Les règles du jeu appliquées pour le rapide de Ham 2025 sont celles de la FIDE (texte officiel en anglais) adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'annexe A et l'article A5 seront appliqués durant le tournoi.

La cadence Fischer adoptée ne permet pas d'appliquer la Directive III.

Article 9 : La salle de jeu

Le lieu de la compétition est composé de la zone de jeu + les toilettes + l'espace fumeur + la buvette.

Pendant le tournoi, les joueurs peuvent quitter le lieu de la compétition **qu'avec l'autorisation de l'arbitre**.

Pendant une partie, le joueur au trait peut quitter la zone de jeu **qu'avec l'autorisation de l'arbitre**.

Seul l'arbitre pourra autoriser l'accès à la zone de jeu aux personnes n'étant ni joueur, ni arbitre (personnes accompagnantes).

Les analyses de partie sont interdites dans la zone de jeu.

Article 10 : Échiquiers, pièces et pendules

Les échiquiers, les pièces et les pendules mis à disposition des joueurs par le club d'échecs de Ham **devront être manipulés respectueusement avec toutes les précautions d'usage**.

Les joueurs alerteront l'arbitre avant le début de chaque ronde s'ils rencontrent un problème matériel.

Article 11 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les joueurs doivent remettre les pièces sur l'échiquier conformément à la position initiale d'une partie selon les règles du jeu de la FIDE.

Ils laissent la table de jeu libre et propre pour la ronde suivante.

Le vainqueur de la partie, ou le conducteur des blancs en cas d'égalité, apporte le résultat au bureau d'arbitrage.

Article 12 : Forfaits

Le délai d'arrivée sur l'échiquier **est zéro**. Au lancement de la ronde par l'arbitre, un joueur arrivant en retard sur l'échiquier sera considéré comme forfait pour cette ronde.

Un joueur souhaitant quitter le tournoi en cours doit en aviser l'arbitre. Il sera forfait pour toutes les rondes qu'il aurait dû jouer jusqu'à la fin du tournoi.

Un joueur absent sans avoir informé l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Ce joueur peut faire l'objet d'un signalement auprès du Directeur Juridique.

Article 13 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points marqués par partie (gain = 1 point ; nulle = 0,5 point ; perte = 0 point).

Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre :

- Le Kashdan
- Le Cumulatif
- La Performance

Article 14 : Cérémonie de clôture et prix

La cérémonie de remise des prix est prévue **15 minutes après la fin de la dernière ronde**.

Les prix mis en jeu dans le tournoi rapide de Ham sont :

- 1^{er} du classement général : 150,00€
- 2^{ème} du classement général : 100,00€
- 3^{ème} du classement général : 70,00€
- 1^{er} de la catégorie 1900 – 2500 : 30,00€
- 1^{er} de la catégorie 1600 – 1899 : 30,00€
- 1^{er} de la catégorie 1300 – 1599 : 30,00€
- 1^{er} de la catégorie 1000 – 1299 : 30,00€
- 1^{ère} féminine : 30,00€

Ces prix sont non cumulables.

La présence du joueur recevant un prix est obligatoire.

Article 15 : Comportement des joueurs

Les joueurs se conformeront à la charte du joueur d'échecs extraite du livre de l'arbitre. La version abrégée de la charte sera affichée dans la zone de jeu.

Tout comportement incorrect des joueurs dans la salle de jeu ou à l'extérieur pourra être sanctionné.

Tout joueur faisant l'objet de deux avertissements de la part de l'arbitre sera exclu du tournoi.

Tout appareil électronique (téléphone, montre connectée, ...) est interdit dans la zone de jeu.

Les téléphones portables devront être éteints et invisibles aux yeux de l'arbitre.

Tout son émis pendant la partie (alarme, vibreur, sonnerie, ...) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, celui-ci devra se conformer aux directives de l'arbitre.

L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés.

Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.

Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement

Article 15.1 : Règles régissant les spectateurs

a) Les spectateurs et les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni intervenir d'aucune façon dans une partie. Si nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la zone de jeu. Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre.

b) A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil de communication dans la salle de jeu ainsi que dans toutes zones contiguës désignées par l'arbitre.

Article 16 : Engagement

Tous les joueurs et les spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

M. Frédéric MOUTON
Arbitre principal du tournoi

M. Christophe COTRELLE
Organisateur du tournoi